



RETOUR EN GRACE DU NUCLEAIRE EN BELGIQUE ET EN EUROPE

100 % libres
...100 % vous !

La CFE Énergies appelle la Commission européenne à suivre la voie ouverte par le pragmatisme belge en matière de nucléaire

La CFE Énergies salue le pragmatisme et l'esprit de responsabilité du Parlement belge qui vient d'abroger, à une très large majorité, la loi de 2003 planifiant la sortie du nucléaire à des fins de production d'électricité, plus de vingt ans après son vote. A contrario, le gouvernement portugais, par la voie de sa ministre chargée de l'énergie, n'a même pas attendu les conclusions de l'enquête en cours pour mettre en cause la France dans le blackout du 28 avril, en l'accusant de freiner le développement des interconnexions pour favoriser son parc nucléaire.

Quasi-simultanément, le Danemark, champion européen des énergies renouvelables, a, par un vote de son Parlement, levé l'interdiction du nucléaire, en vigueur depuis 1985. Le Danemark envisage ainsi des petits réacteurs modulaires (SMR) pour produire une énergie stable et décarbonée, complémentaire à l'éolien et au solaire.

La Belgique et le Danemark rejoignent ainsi l'alliance, toujours plus nombreuse, des pays européens qui défendent la place du nucléaire dans leur stratégie énergétique et climatique. Ces États appellent à la reconnaissance du nucléaire comme l'un des piliers de la stratégie européenne au moment où les enjeux de souveraineté et de sécurité deviennent prioritaires, au même titre que la décarbonation et plus largement le combat climatique.

Pour la CFE Énergies, qui avait participé à la création d'une alliance syndicale européenne défendant l'avenir du nucléaire en Europe, l'esprit de responsabilité qui guide l'action des dirigeants européens doit les conduire à garder à l'esprit l'importance des moyens pilotables de production pour la stabilité des systèmes électriques comme l'importance de l'analyse en coûts complets pour la compétitivité énergétique. Les récents événements dans la péninsule ibérique comme l'urgence à préserver la souveraineté industrielle qu'illustre la crise que subissent les aciéristes européens, rappelle ces évidences avec acuité.

Dans ce contexte, la CFE Énergies ne cesse de défendre, au niveau national comme européen, l'exigence de neutralité technologique bas carbone laquelle implique de ne privilégier aucune technologie sur une autre dans le combat climatique, toutes les solutions bas carbone devant pouvoir être mobilisées, sans dogmatisme.

Par conséquent, la CFE Énergies soutient les efforts du Gouvernement français pour remplacer les objectifs européens à horizon 2040 sur les énergies renouvelables par des objectifs sur les énergies bas carbone. Elle appelle donc la Commission européenne à faire enfin preuve de pragmatisme climatique et à respecter fidèlement le principe de subsidiarité en matière de définition du mix énergétique tel que prévu par le Traité de Lisbonne, en évitant l'établissement de référentiels européens qui contourneraient ce

principe. Elle appelle aussi à passer par des objectifs de résultat, plutôt que des objectifs de moyens.

Dans le même esprit, la CFE Énergies voit dans les débats de la commission ITRE du Parlement européen sur le Clean Industrial Act une avancée sur la place du nucléaire en Europe et la neutralité technologique en matière d'énergies bas carbone.

Elle espère donc que la Commission européenne mettra fin à la procrastination dont elle a fait preuve jusqu'à présent dans la préparation de l'acte délégué sur l'hydrogène bas carbone. Cet acte délégué doit respecter la neutralité technologique et une stricte égalité de traitement entre nucléaire et énergies renouvelables.

La CFE Énergies défend tout autant l'égal accès aux financements européens pour l'ensemble des énergies bas carbone, l'importance et l'urgence du combat climatique européen interdisant tout dogmatisme qui conduirait à se priver de la moindre solution bas carbone.